

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3270**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Vallée de la Chimie - Requalification du quai Louis Aulagne, de la rue Laurent Moiroud et de la rue Prosper Monnet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3270**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Saint-Fons

Objet : Vallée de la Chimie - Requalification du quai Louis Aulagne, de la rue Laurent Moiroud et de la rue Prosper Monnet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

L'opération Lyon Vallée de la Chimie - Aménagement et fonciers Aulagne, Sampaix, château de l'Île a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

**I - Contexte et objectifs**

La Métropole et les industriels se mobilisent conjointement, depuis 2014, pour le développement et l'aménagement de la plateforme industrielle Lyon Vallée de la Chimie, avec pour objectifs principaux de conforter et développer le pôle d'activités existant (chimie, énergie, environnement), d'en accélérer la transition énergétique et environnementale et, enfin, de reconnecter cette plateforme industrielle avec son territoire environnant.

Pour mener à bien ce projet d'ensemble, plusieurs axes d'intervention sont privilégiés, notamment le renforcement du potentiel productif de ce territoire, en favorisant l'accueil de nouvelles entreprises des filières chimie verte-énergies-renouvelables-environnement afin de compléter la chaîne de valeur de production industrielle.

Dans cet objectif, un certain nombre d'opérations d'investissement et d'aménagement ont été identifiées, parmi lesquelles l'amélioration des conditions de déplacement et des modes actifs sur le secteur Aulagne, ce dernier ayant accueilli plusieurs nouvelles entreprises ces dernières années, dont le siège et les centres de production, de recherche et de développement et de formation du groupe SYMBIO.

La présente délibération concerne l'opération de requalification du quai Louis Aulagne, de la rue Laurent Moiroud et de la rue Prosper Monnet à Saint-Fons.

Ce projet a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme qui nécessite d'être complétée pour permettre l'achèvement du programme de travaux.

## II - Présentation du projet

### 1° - Rappel des objectifs du projet

Trois objectifs prioritaires sont poursuivis à travers la requalification du quai Louis Aulagne, de la rue Laurent Moiroud et de la rue Prosper Monnet :

- pour les piétons : il s'agit de créer des trottoirs aux normes pour les personnes à mobilité réduite, de la gare de Saint-Fons jusqu'aux accès du site de cette dernière entreprise,
- pour les cycles : il s'agit de créer des connexions entre la piste cyclable longeant la M7 et l'accès à la gare, ainsi que sécuriser et apaiser les carrefours existants,
- pour les véhicules particuliers : il s'agit de l'aménagement d'un carrefour pour un accès ouest sécurisé au site de SYMBIO.

### 2° - Le programme des travaux d'aménagement

L'aménagement d'un carrefour à feux pour sécuriser l'accès ouest au site de SYMBIO a été réalisé entre l'été 2022 et février 2023. Les travaux d'aménagement à conduire dorénavant comprennent :

- des travaux de sécurisation des déplacements piétons et vélos sur le quai Louis Aulagne, la rue Prosper Monnet et la rue Laurent Moiroud,
- des interventions préventives et curatives sur le réseau d'assainissement.

En effet, le projet de requalification du quai Louis Aulagne, de la rue Laurent Moiroud et de la rue Prosper Monnet inclut la déconnexion d'eaux pluviales, jusqu'alors collectées dans le réseau assainissement. Ce faisant, il contribue aussi à la lutte contre la pollution pluviale, en réduisant les volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires et en concourant à leur restitution à la nappe.

À l'issue de la phase de conception, l'ensemble des travaux à réaliser a été stabilisé à un montant total estimé de 3 537 060 € TTC, qui comprend les études et frais de maîtrise d'ouvrage, les aménagements déjà réalisés pour l'adaptation de la voirie et l'aménagement des accès au site SYMBIO, ainsi que les travaux à conduire pour la sécurisation des déplacements sur le secteur et les interventions sur le réseau d'assainissement.

## III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Les dépenses d'études et une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux portant sur l'adaptation de la voirie pour l'aménagement des accès au site de SYMBIO ont été financées à hauteur de 1 775 000 €, dont 200 000 € sur l'autorisation de programme d'études et 1 575 000 € sur l'autorisation de programme partiellement individualisée par délibération du Conseil n° 2022-1132 du 27 juin 2022.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 1 762 060 € TTC en dépenses pour la réalisation de ces travaux, portant à 3 537 060 € TTC l'autorisation de programme relative à cette opération.

S'agissant des interventions prévues sur le réseau d'assainissement, le montant des différents travaux mis en œuvre par la Métropole est estimé à 132 958 € HT. L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est susceptible d'accorder à la Métropole une subvention de 50 % des dépenses effectivement engagées dans ce cadre, plafonnée à 46 € HT par mètre carré déconnecté. Le montant maximal de cette aide serait, par conséquent, de 66 579 € nets de taxes. Une demande de subvention va être déposée en ce sens auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 66 579 € en recettes ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** l'enveloppe financière prévisionnelle allouée aux travaux pour les opérations de requalification du quai Louis Aulagne, de la rue Laurent Moiroud et de la rue Prosper Monnet à Saint-Fons.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant de 1 762 060 € en dépenses et 66 579 € en recettes à la charge :

- du budget principal pour un montant de 1 707 060 € TTC en dépenses et 66 579 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 1 692 060 € TTC en dépenses et 66 579 € en recettes en 2025,
- . 7 500 € TTC en dépenses en 2026,
- . 7 500 € TTC en dépenses en 2027,

sur l'opération n° 0P01O9265 ;

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 55 000 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- . 55 000 € HT en dépenses en 2024,

sur l'opération n° 2P01O9265.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en dépenses est donc porté à 3 537 060 € en dépenses et 66 579 € en recettes.

**4° - La somme** à payer sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire :

- au budget principal - exercices 2024 et suivants - chapitre 23, pour un montant de 1 707 060 € TTC,
- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2024 - chapitre 23 pour un montant de 55 000 € HT.

**5° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2025 et suivants - chapitre 13 pour un montant de 66 579 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322731-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---